

Emmanuel LAIGNEAU,
Principal

aux

parents d'élèves de 3èmes

Collège Pierre Belon
5 rue du Stade
B.P. 10
72330 CERANS FOULLETOURTE

téléphone : 02 43 87 88 30

fax : 02 43 87 11 07

courriel : ce.0721483w@ac-nantes.fr

N°/Réf: EL/FA/20.

Dossier suivi par F. ANDRE
Secrétariat de Direction

Objet : procédure d'orientation

Madame, Monsieur,

Pour la campagne d'orientation 2020-2021, un téléservice Orientation, intégré au portail Scolarité Services, vous est proposé. Il permet de dématérialiser le support de la procédure d'orientation.

Ce service va vous permettre de :

- saisir les demandes d'orientation lors de la phase provisoire et la phase définitive ;
- consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées ;
- accuser réception suite aux réponses du conseil de classe ;

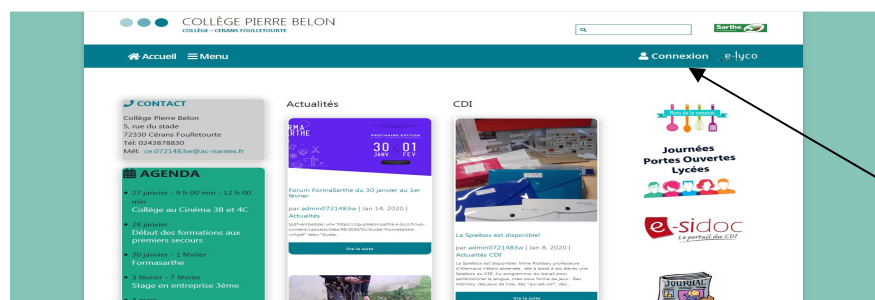
Procédure :

Chaque parent d'élève possède un compte Educonnect (ou un compte ATEN responsable voué à disparaître), mais un seul des deux parents peut saisir les intentions provisoires.

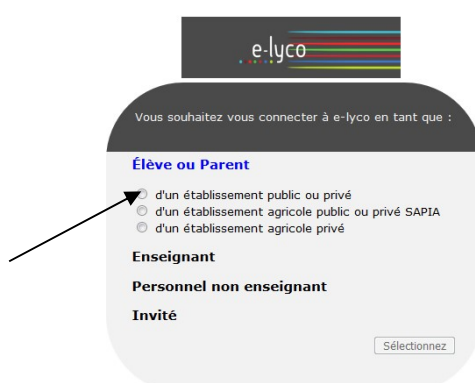
Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent lorsqu'il se connecte avec son propre compte.

1- connexion à e-lyco Pierre Belon <https://clq-pbelon.sarthe.e-lyco.fr/>



e-lyco Pierre Belon
connexion



saisir identifiant et mot de
passe



2- choisir téléservices ; puis orientation dans les services proposés.



3- un des responsables légaux effectue la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2^{de} générale et technologique-2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression) ;
- si les parents cochent 2^{de} PRO ou 1^{re} année de CAP, il faut préciser le statut : scolaire ou apprenti.
- il doit penser à valider la saisie : si le parent ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées et il ne recevra pas d'e-mail récapitulatif.



Le rang détermine l'ordre de préférence

Si 2^{de} professionnelle ou CAP, préciser le statut

4- fermeture du serveur pendant la période des conseils de classe.

5- consultation et accusé de réception : le parent ayant effectué la saisie des intentions doit accuser réception de l'avis du conseil de classe et valider

Les parents consultent l'avis pour chaque intention

Le parent ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis, en **cochant la case** puis en **validant sa saisie**.

Mme Frémont ou Mme André (à partir du 8 mars), secrétaires, et moi-même restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Emmanuel LAIGNEAU
Principal